



Procès verbal

COMMISSION DES CHAMPIONNATS Réunion du 13 Septembre 2023 - PV N°2

PRESENTS : Mme COMBEAU Anne Marie - MM. COMBEAU Jean-Jacques - DOUGNAC Daniel - NOVARO Marc - PLU Dominique

EXCUSE : M. RAIGNIER Christian

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 09 ET 10 SEPTEMBRE 2023

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 1 SERIPUB KAPPA

51466.1 PERIGUEUX FOOT - LIMEUIL

52344.1 BASSIMILHACOIS - BOULAZAC 2

DEPARTEMENTAL 2 KARENOVE

Poule A 52390.1 COC CHAMIERES 2 - GRIGNOLS VILLAMBLARD

Poule B 51618.1 MARSANEIX - BERGERAC STELLA

52667.1 COTEAUX PECHARMANT 2 - LE MONTEIL

DEPARTEMENTAL 3

Poule D 52453.1 PAYS DE MONTAIGNE 2 - PAYS DE L'EYRAUD 2

LITIGES ET CONTENTIEUX

DEPARTEMENTAL 1 SERIPUB KAPPA

51433.1 PERIGUEUX FOOT - LIMEUIL

ETHIQUE

DEPARTEMENTAL 3

Poule C 52516.1 ESPERANCE FENELON - LIMEUIL 2

FEUILLES DE MATCHS INCOMPLETES OU NON CONFORMES

DEPARTEMENTAL 4

Poule B 52084.1 CHAMPAGNAC

Poule C 52145.1 DOUZILLACOISE LUDOVICENNE

Poule D 52215.1 LE BUGUE

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article XIII du Titre III des Règlements Particuliers du District.

DEPARTEMENTAL 4

Poule C 52744.1 PAYS DE LA FORCE GINESTET 2

Poule D 52624.1 PAYS BEAUMONTOIS 2



Procès verbal

Ces clubs seront débités d'une amende de 30 € (1^{er} forfait).

DEPARTEMENTAL 4

Poule B 52689.1 JUMILHAC 2

Ces clubs seront débités d'une amende de 60 € (1^{er} forfait le jour du match après 12H)

FORFAIT GENERAL

L'équipe de ESPERANCE FENELON 2 qui disputait le championnat DEPARTEMENTAL 4 POULE E a déclaré forfait général. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article XIII du Titre III des Règlements Particuliers du District. Ce club sera débité d'une amende de 80€